





Aménagement de la place Monseu

Fiche n°2.8 Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Le centre de Ciney se présente sous la forme d'un espace fortement minéralisé où l'on retrouve une collégiale excentrée, deux écoles (communale et un athénée), de nombreux commerces /restaurants /cafés.

On note également la présence d'un monument situé à l'entrée de la collégiale Saint-Nicolas de Ciney, une seconde placette (la place Léopold II) située à l'arrière de la collégiale et enfin, un centre culturel avec un hall sportif et un théâtre se retrouvant également à proximité.

En termes d'aménagements, le périmètre manque d'homogénéité et de cohérence. Les matériaux utilisés peuvent être très variables en fonction des zones (asphalte, pavés béton de différentes couleurs, pavés de pierre naturelle de divers types). On constate également un réel manque d'aménagements et de surfaces allouées à la rencontre et à la convivialité. L'essentiel de la zone étant assignée aux fonctions de circulation et de stationnement de véhicules.

Bien que l'espace soit principalement minéralisé, de la végétation est également présente sur cette place. Cependant, celle-ci se limite entre autres à une haie séparant l'espace parking de la rue, des bacs à fleurs et quelques arbres. La place possède également déjà quelques aménagements de convivialité. On y retrouve en effet des bancs publics, des poubelles et des terrasses. Enfin, un élément du petit patrimoine est situé sur la place. Il s'agit du kiosque; celui-ci se retrouve bloqué entre l'arrêt de bus et les zones de stationnements.

De manière générale, bien que plusieurs aménagements y soient déjà présents, la place manque de convivialité au vu de la grande zone minéralisée en son centre et sa fonction principale, ce qui en diminue le sentiment de sécurité et de convivialité.

L'objectif serait de redynamiser l'espace, le rendre accueillant et convivial tout en conservant certaines fonctions existantes (commerces, parkings, voirie...).

Une attention sera également donnée sur l'identité du site et son caractère passé (notion de l'eau, valorisation du patrimoines et mise à nu des anciens remparts)







Le schéma ci-dessous indique la situation existante :



Figure 1 : Situation existante (carto : Dr(ea)2m)

Description des aménagements proposés

Le projet vise le réaménagement de la place Monseu en un espace plus vert, convivial et multifonctionnel.

Le projet se divise en plusieurs thématiques dont les aménagements sont décrits ci-après.

Réaffectation de la place

Afin de créer une véritable place, l'ensemble de la zone sera unifié par l'homogénéisation des matériaux et l'aménagement de l'ensemble de la zone sera pensé en zone résidentielle et de rencontre selon le concept de l'espace partagé.

Le projet veillera également à créer de nouveaux espaces de plantations, ces îlots de fraicheurs composées principalement de plantations basses à mi- haute seront dédiées à la biodiversité et à la protection de l'environnement.







La réorganisation des espaces et des accès permettra de redynamiser l'ensemble de la zone, d'améliorer son attractivité, sa visibilité et d'y développer de nouvelles fonctions.







Figure 2 : Exemple de place urbaine végétalisée et polyvalente

Création d'un espace central polyvalent

La délocalisation du parking offre une opportunité de développer un espace central polyvalent plus convivial pour les habitants. Celui-ci pourra être réaménagé à la manière d'un petit parc où la végétation sera plus importante et participera à l'amélioration du cadre de vie (ilots de fraicheurs, zones de détente, petits bosquets,). À cet endroit, du mobilier urbain pourra être prévu afin d'offrir des zones de rencontre et de cohésion sociale.

Notons également l'importance de garder des zones minérales en suffisance pour les activités qui le demanderaient.

Mise en valeur générale de l'espace et du patrimoine

Afin d'améliorer l'image du centre et de créer une véritable place, les différents espaces seront réorganisés et les fonctions préexistantes renforcées ex :

- Mise en valeur du Parvis de la collégiale et du kiosque notamment avec le rappel de la forme arrondie du kiosque; Cela pourrait-être avec une trame minérale, du mobilier urbain ou des plantations disposées de manière organique.
- Sécurisation de l'ensemble avec la mise en place d'un espace partagé.
- Délimitation du stationnement sur la partie nord de la place.
- Visibilité sur la seconde place en marquant son entrée à l'aide notamment de plantation et de changement de matériaux.
- La redécouverte des Rampart qui pourrait également s'intégrer dans la trame tout en courbe de l'ensemble.
- Le rappel à l'eau avec l'aide de petites dépressions récoltant les eaux de pluies et suivant un tracé sinueux.







 Dans son ensemble, l'espace sera ponctué de zones de rencontres entourées d'îlots de plantations et du mobilier urbain le tout avec un tracé organique apportant du dynamisme, différents points de vues, de la convivialité et favorisant la cohésion sociale.







Figure 3 : Exemple de place urbaine végétalisée et polyvalente

Organisation du stationnement

A l'heure actuelle, le stationnement se fait majoritairement sur la place.

Le projet vise donc une réorganisation des espaces de stationnement afin de diminuer leur emprise.

De manière générale, le stationnement ne sera plus autorisé au niveau de l'espace central polyvalent, ce qui permettra de garantir une sécurité et une convivialité de ce dernier. Il prendra place à l'entrée de la rue des Héros.

Notons également la présence de différentes zones de stationnement à proximité et pouvant pallier la suppression du stationnement sur la place Monseu.

Le schéma ci-dessous indique les parkings existants de proximité :

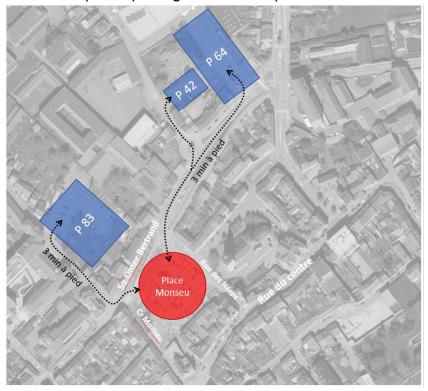


Figure 4: Localisation des zones de stationnement (carto: Dr(ea)2m)







Mobilité

Comme signalé ci-dessus l'ensemble de la zone sera aménagé en zone résidentielle et de rencontre. Les principes généraux réglementant ce type de zone sont repris ci-dessous (article 22 bis du Code de la Route) :

- 1° Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique ; les jeux y sont également autorisés ;
- 2° Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner ; au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants. Les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité ;
- 3° La vitesse est limitée à 20 km/h;

4°

- a) Le stationnement est interdit sauf :
 - aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou un revêtement de couleur différente et sur lequel est reproduite la lettre « P » ;
 - aux endroits où un signal routier l'autorise ;
- b) Les véhicules à l'arrêt ou en stationnement peuvent être rangés à droite comme à gauche par rapport au sens de la marche. Les entrées et sortie des zones résidentielles et de rencontre sont délimitées par les panneaux F12a et F12b.



L'aménagement de la place sera également réalisé selon le concept de l'espace partagé. Dans ce type d'aménagement, la priorité est donnée aux usagers faibles. L'ensemble est réalisé de plain-pied avec peu de différenciation de niveau et de matériau même si certains éléments peuvent être placés afin de mieux délimiter les espaces (filets, modification de teinte et de matériau, etc.).

La Ville de Ciney est en train de mettre à jour son Plan Communal de Mobilité (PCM). La mobilité autour de la place Monseu fera l'objet d'une analyse plus poussée dans le cadre de celui-ci. Les résultats de cette analyse seront intégrés dans le projet lorsque le nouveau PCM sera réalisé.







Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrites cidessus :



Figure 5 : Schéma d'intentions (carto : Dr(ea)2m)







Ces intentions sont mises en forme dans la proposition d'esquisse ci-dessous :

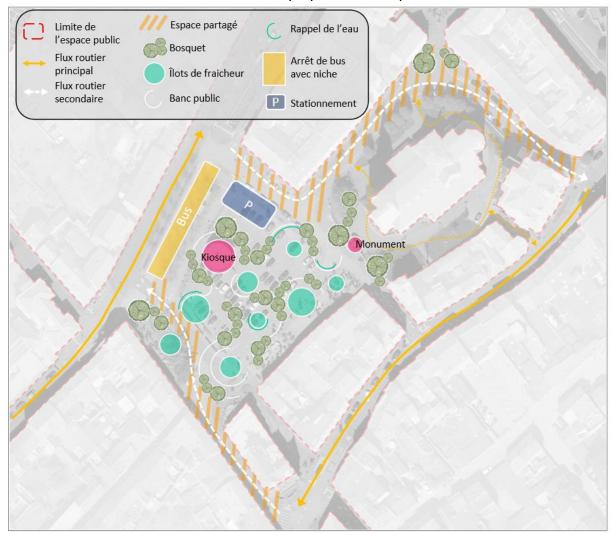


Figure 6: Proposition d'esquisse (carto: Dr(ea)2m)

llot de fraîcheur

Les îlots de fraicheur ont comme objectif de lutter contre les pics de température provoqués par les périodes de fortes chaleur et accentués dans les espaces urbains en raison de leur imperméabilisation, de leur manque d'ombrage, de végétation et d'humidité ambiante.

Ils fonctionnent grâce à une combinaison de principes d'aménagements suivants :

- Végétaliser
- Déminéraliser
- Eclaircir
- Ombrager
- Humidifier
- Penser la convivialité

Voir la fiche-projet 2.7 pour davantage d'explications.







2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence un manque d'espaces de convivialité et de valorisation du site ainsi qu'une gestion non optimale des espaces dans le sens où actuellement, la vocation initiale de l'espace à laisser sa place à un immense parking, les éléments identitaires tel que le kiosque, le parvis, les remparts... sont camouflés par d'autres infrastructures viaires.

Valoriser les différents espaces au potentiel d'interaction tels que la place, la collégiale, les terrasses, le kiosque, l'entrée de de la place Léopold II ainsi que les connexions vers la rue commerçante répond en partie à cet objectif.

Dans la ville de Ciney, il est regrettable que le centre ne soit pas équipé pour les interactions sociales et que la place soit juste un parking.

Les espaces publics devraient pourtant être des lieux de rencontre en plein air permettant de renforcer la cohésion des habitants.

Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Sécurisation des déplacements lents
- Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants
- Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village
- Diminution des effets des îlots de chaleur

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche projet 2.2 : Facilitation de l'accès aux lieux publics pour PMR
- Fiche projet 2.3 : Actions en faveur de la biodiversité dans les espaces publics
- Fiche-projet 2.5: Entretien, restauration et mise en valeur du PPPW
- Fiche projet 2.7 : Ilots de fraicheur en centre-ville

3. Lien à la stratégie du PCDR



- I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.
- 1.4 Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz
- 1.5 Préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel cinacien comme levier de développement identitaire et touristique.







II. L'amélioration des liaisons douces et de la multimodalité afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle

2.3 Mieux intégrer les besoins de tous les usagers (usagers faibles, PMR, agriculteurs, commerçants, etc.) dans les équipements et les aménagements de sécurité routière, d'espaces publics et d'abords des lieux de services.



V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public

- 5.1 | Soutenir l'organisation d'activités associatives et festives.
- 5.2 | Faciliter la convivialité et les liens sociaux
- 5.3 Développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins locaux

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité	Х		
Embellissement du cœur de la ville	Х	Х	
Amélioration de l'attractivité	Х		Х
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	Х		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	Х		
Sécurisation des déplacements lents	Х	Х	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants	Х	Х	Х
Amélioration de la sécurité	Х		







5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet		
Nom et adresse	Place Monseu Place Monseu/Cr.Monseu/rue des Héros/Sq.Omer Bertrand 5590 Ciney Province de Namur - Région wallonne	
Périmètre d'intervention	Le site englobe la place Monseu et les rues adjacentes comme notamment ; la rue des Héros, la rue Saint-Elois, Cr.Monseu et Square Omer Bertrand.	
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti de la ville de Ciney, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci. Intégration architecturale et paysagère Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la commune. Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.	
Cadre légal	Affectation au plan de secteur Le projet se localise dans une zone d'espace vert entouré de services publics et d'équipements communautaires ainsi que de l'habitat. Site classé L'ensemble formé par la place Monseu et l'église (également appelé « Cour Monseu » est classé depuis 1976. Une autorisation préalable à toute intervention devra être obtenue conformément à l'article 6 de la loi du 7 août 1931 modifiée par le décret du 28 juin 1976.	
Statut de propriété	Propriété publique et privée	







6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
• CLDR	 Les riverains CCATM, commission mobilité, commission handicap 	Ville de Ciney

Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT - Direction du Développement rural	Subsides octroyés par le développement rural
Wallonie Tourisme - Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
- Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
- Manque de convivialité
- Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti (kiosque + collégiale)
- Manque de verdurisation
- Maitrise foncière par la commune







- Amélioration de l'accessibilité pour tous
- Amélioration de sécurité des différents usagers
- Réduction de l'emprise de la voiture
- Favorisation de la fonction « place »

État du dossier

Le projet est à l'état de fiche-projet, pas inscrit dans d'autre plan, programme ou appel à projet.

Programme des travaux

Le projet vise :

- Le réaménagement global de la place Monseu dans une optique durable ;
- La création d'un espace central polyvalent et verdurisé.

Planification

- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site
- Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : demande des autorisations requises pour effectuer les travaux (notamment sur un site classé)
- Phase 4 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 5 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 6 : Suivi et entretien des aménagements.

Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1: finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- **Démarche n°2**: recherche de subsides
- **Démarche n°3**: désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°4: obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°5**: instruction de la demande de permis

• Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
- Concertation avec les riverains et habitants du village.







8. <u>Évaluation</u> (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

 <u>Indicateurs de réalisation</u> (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre)
Fréquentation de la place	Minimum 100 personnes par activité	Administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	Aménagement paysager	Recueil des observations, communiquer sur le site de la commune et/ou du suivi de chantier
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclo-piétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale







9. Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Monuments et sites classés









Annexe 3 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3: Dossier photographique

















Annexe 4: Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »